



Éligibilité AGS

Par Sylvain6918

Bonjour

Ma société en SAS est en procédure de liquidation judiciaire depuis peu. Je suis président de cette SAS, majoritaire (60%) mais également salarié de ma SAS. Je cotise donc chaque mois comme tous les salariés aux différentes charges sociale. Mon comptable me dit que je devrais bénéficier de l'ags mais pas de l'assurance chômage. Mon mandataire me dit que pour lui je n'ai pas le droit car je cotise au RSI en tant que TNS (ce qui en soi n'est pas mon cas du tout).

Du coup j'aimerais connaître ma possible éligibilité à l'ags avec mon statut particulier

Merci